

DELIBERATION N° 2022-42

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 22 juin, à 17h00, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente d'Odeillo sous la présidence de Monsieur Michel GARCIA, Président du Pnr des Pyrénées Catalanes.

Personnes présentes :

M. Michel GARCIA

M. Georges ARMENGOL, M. Daniel ARMISEN, Mme Aurélie BALTUS, M. Alain BOUSQUET, M. Bruno CAGNY, M. Olivier CHAUVEAU, M. Guillaume CHEVILLARD, M. Roger CIURANA, Mme Anne-Lise DAVIAUD, M. Claude ESCAPE, Mme Cécile GARCEAU, M. Olivier GRAVAS, Mme Eliane JARYCKI, M. Henri KERGOAT, M. Jean-Dominique LAPORTE, Mme Marie-Madeleine LECARPENTIER, M. Patrick LECROCOQ, Mme Ghislaine LINTZ, M. Joël LOMBARD, M. Alain LUNEAU, M. Daniel MAROUBY, M. Christian PALLARES, Mme Josette PUJOL, Mme Jeannine RIBO, M. Michel RIFF, Mme Jeannine RIVIERE, M. Eric RODRIGUEZ, Mme Martine ROLLAND, M. Ignatius STEINMANN, M. Antoine TAHOCES, M. Xavier TORRENS, Mme Michèle TORRENT, M. Jean-Luc VILLERET

Suppléants présents mais n'ayant pas participé aux votes :

Mme Pascale DE TRAVY

Personnes absentes ayant donné procuration :

Mme Hermeline MALHERBE à M. Michel GARCIA, Mme Aude VIVES à Mme Martine ROLLAND, Mme Judith CARMONA à M. Olivier GRAVAS, M. Jean-Luc BLAISE à M. Alain BOUSQUET, Mme Barbara BLAISE LAVAUX à M. Claude ESCAPE, Mme Marie-Noëlle LETOUZE à M. Xavier TORRENS, M. Jean-Louis JALLAT à Mme Josette PUJOL, M. Albert FRIGOLA à M. Roger CIURANA
M. Julien BARAILLE à Mme Eliane JARYCKI, M. Robert GUINOT à M. Daniel ARMISEN

Personnes excusées :

M. Le Sous-Préfet de Prades, M. Julien BARAILLE, Mme Barbara BLAISE LAVAUX, M. Jean-Luc BLAISE, M. Henri BAUDET, Mme Judith CARMONA, Mme Anne-Marie COIGNARD, Mme Noémie DABOUIS, Mme Françoise DELCASSO DEJOUX, M. Patrick DUVAL, M. Albert FRIGOLA, M. Robert GUINOT, M. Jean-Louis JALLAT, M. Jean-Louis LACUBE, Mme Agnès LANGEVINE, Mme Huguette LEJEAN, Mme Marie-Noëlle LETOUZE, Mme Hermeline MALHERBE, M. Samuel MOLLI, Mme Edwige PETIT, Mme Edith PERAL, Mme Christine PEROY, M. Marc PETIT, M. Christophe MANAS, M. Olivier ROMERO GAYO, M. Serge VAILLS, Mme Aude VIVES

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Josette PUJOL

OBJET : Convention PNR/entreprise Ecoaltitude 2022-23 consolidation de la filière semences locales

Monsieur le Président

présente le projet de reconduction de partenariat avec ECOALTITUDE en mettant en avant les actions marquantes sur 2022/23

Pour rappel, ce partenariat a lieu dans le cadre de la **volonté du Parc de favoriser l'initiation d'une filière de production de semences locales** pour répondre à la demande des projets d'aménagement publics (bords de route, entrée de bourgs ect.) et privés (pistes de ski, zones terrassées, jardins de particuliers etc.). Le développement de cette filière permet de **relocaliser la production de semences**, de favoriser les circuits courts, de donner la primeur à la biodiversité locale et de valoriser la richesse des prairies et pelouses semi-naturelles et des champs de céréales du Parc. Conformément à la philosophie de la marque « Végétal Local » et de la Charte du Parc, il est donc attendu que les semences récoltées au sein du Parc soient ensemencées au sein du Parc ou dans des territoires limitrophes (Andorre, Aude, Ariège, Pyrénées-Orientales).

Ce partenariat est important pour poursuivre la mise en place de cette filière du fait que la revégétalisation avec des semences locales reste novatrice et représente une niche. Pour que sa pratique se développe et tende à se généraliser, la collaboration public-privé est nécessaire afin de lever les verrous techniques (nouveaux tests de mélanges et de semis pour de nouvelles conditions et attentes), administratifs (inscription dans les cahiers des charges de la commande publique) et logistiques (quantité suffisante, anticipation des chantiers, communication auprès des aménageurs). Le Parc apporte sa présence, son ancrage, ses relations territoriales tandis qu'ECO-ALTITUDE fait bénéficier le projet de son expérience technique et de son outillage pour les récoltes de semences et les travaux de revégétalisation.

Les objectifs communs sont :

En 2022 et 2023, les actions prévues par les parties sont :

- La réalisation de fiches techniques insérées dans un livret (format livret technique du parc) sur la revégétalisation adaptées et illustrées par les exemples des Pyrénées catalanes. Ces fiches permettront aux aménageurs du territoire de devenir plus autonomes pour la conduite de leur projet. Elles seront co-construite avec eux afin qu'ils se les approprient.
- La réalisation de tests de récoltes de messicoles à la brosseuse. Cette action est nécessaire afin de diversifier l'approvisionnement et la composition en semences fleuries. Très utilisées pour les fleurissements des communes et des jardins de particuliers, cette ressource représente un enjeu de biodiversité ordinaire important.

Par ailleurs, les parties coopéreront en cas de chantiers à suivre sur le territoire du parc, notamment si ces chantiers revêtent un caractère démonstratif ou expérimental particulier afin de poursuivre l'expérimentation et la sensibilisation du territoire à la revégétalisation. Sur des chantiers plus classiques, le parc pourra réaliser les premières visites de chantiers, voir assurer le suivi de l'intégralité du chantier ou bien renvoyer le maître d'ouvrage vers ECO-ALTITUDE selon la complexité du chantier.

Type d'action pnr/EA	Nature des dépenses	Livrables	Coût / TTC	Engagement de base EA		Engagement optionnel EA		Nb jours
				Engagement de base EA	Engagement optionnel EA	Engagement de base EA	Engagement optionnel EA	
				€ TTC	€ TTC	€ TTC	€ TTC	
Journée de prestation	Sur place (visite de chantiers, récoltes etc.) ou à distance (échanges mails, téléphone, conseil, rédaction ect.)	Livrets techniques, CR, notes techniques	375 €	4	1 500 €	10	3 750 €	25
Déplacement sur le territoire avec du matériel (quad, Brosseuse)	Récolte de semences	Produits de la récolte	480 €	1	495 €	2	960 €	6
Déplacement sur le parc sans matériel spécifique	Visite de chantier, COPIL,	Note technique, CR	224	0	0	3	672 €	6
Hébergement sur le parc	Visites de chantiers, récoltes de semences		85 €	0	0	4	340 €	
TOTAL					1 995 €		5 722 €	37
Action				Nb j EA	Total	Nb j EA optionnels	Total optionnel	Nb j Parc
Fiches techniques				2	720 €	3	1 125 €	15
Récoltes Brosseuse				1	855 €	2	960 €	4 à 8
Conseils chantiers				1	360 €	7	3 637 €	1 à 15
					1 935 €		5 722 €	

Envoyé en préfecture le 11/08/2022
 Reçu en préfecture le 11/08/2022
 Affiché le
 ID : 066-256601857-20220622-D2022_42-DE

Il propose par conséquent au comité syndical de valider la convention correspondante permettant le partage des objectifs et missions entre les deux entités.

Monsieur le Président :

DEMANDE au comité syndical d'approuver ce projet et d'autoriser le Président à rédiger et signer la convention correspondante ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet,

Le Comité Syndical,

OUI l'exposé de son Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,

VALIDE la convention telle que présentée ci-dessus,

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à la mise en place de ce projet,

DONNE pouvoir à M. le Président ou à défaut la 1^{ère} Vice-Présidente et, ou la Directrice chacun en ce qui le concerne de veiller à l'application de la présente délibération, et signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce projet,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Le Président du Syndicat Mixte
 du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes**

Michel GARCIA

